
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 19 juillet 2019 à 11 h 45
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement
M. Craig Sauv , conseiller de ville
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :

M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement par int rim
Mme Daphn  Claude, secr taire d'arrondissement substitut
M.  ric Boutet, directeur - Am nagement urbain et patrimoine
Mme St phane-Sophie Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social
M. Andr  Lavoie, directeur - Services administratifs par int rim
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics

10.01 - Ouverture de la s ance

Le pr sident d clare la s ance ouverte   11 h 49.

CA19 22 0206

Adoption de l'ordre du jour de la s ance du conseil d'arrondissement

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Craig Sauv 

ET R SOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

10.03 - P riode de commentaires des  lus

Aucun commentaire.

10.04 - P riode de questions et commentaires du public

Aucune question.

CA19 22 0207

Autorisation au Service des affaires juridiques à interjeter appel de la décision de la Cour supérieure rendu le 25 juin 2019 dans le dossier Stevens c. Holweger et de tenter de négocier en parallèle un règlement hors cour relativement aux conclusions condamnant la Ville de Montréal à payer d'une part la somme 90 000 \$ et d'autre part les frais de justice incluant les frais d'experts (dossier 1198459001)

Considérant le jugement de la Cour supérieure rendu le 25 juin 2019 dans le dossier Stevens c. Holweger.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De mandater le Service des affaires juridiques de déposer une déclaration d'appel uniquement en ce qui concerne les conclusions condamnant la Ville de Montréal à payer d'une part la somme 90 000 \$ et d'autre part les frais de justice incluant les frais d'experts;

De mandater le Service des affaires juridiques pour tenter de négocier en parallèle un règlement hors cour relativement aux conclusions condamnant la Ville de Montréal à payer d'une part la somme 90 000 \$ et d'autre part les frais de justice incluant les frais d'experts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1198459001

CA19 22 0208

Affectation d'un montant de 15 000 \$ des surplus pour le plan d'action 2018-2021 pour la réalisation du projet Maison MR-63, du 19 juillet au 15 septembre 2019 (dossier 1198431001)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'affecter un montant de 15 000 \$ des surplus pour la réalisation du projet Maison MR-63, du 19 juillet au 15 septembre 2019.

Et d'imputer cette dépense conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1198431001

70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 11 h 53, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.

Initiales Daphné Claude